

# Entreprises : les syndicats ne sont pas le problème, mais la solution

FRANÇOIS PELLERIN / dirigeant du cabinet de conseil Sudinnové | Le 24/01 à 13:02 |  2  1  7   2 



Entreprises : les syndicats ne sont pas le problème, mais la solution

**LE CERCLE/POINT DE VUE - Le projet de loi Pacte est une occasion à saisir pour renforcer la place des syndicats dans les entreprises. Le modèle de co-détermination fonctionne outre-Rhin, pourquoi pas chez nous ?**

C'est un paradoxe riche en enseignements. En 1945, la France et Les Etats-Unis, dans le but d'affaiblir durablement l'Allemagne, ont décidé de lui imposer la décentralisation de l'Etat (les Landers) et la co-détermination dans les entreprises (la cogestion).

On en voit le résultat aujourd'hui. La décentralisation, en rapprochant le politique des citoyens, et la cogestion, en faisant travailler ensemble patrons et représentant des salariés, a renforcé la confiance. Cette confiance est à l'origine à la fois du bien-être et de la performance. C'est donc l'intérêt de tous de la renforcer.

## Défiance généralisée

Dans le même temps, la France se débat dans une ambiance de défiance généralisée qui nous épuise que cela soit dans la sphère publique, au niveau social et dans les entreprises. Dans ces mêmes entreprises, un cercle vicieux est à l'oeuvre.

Le faible taux de syndicalisation (**environ 11 % des salariés**) accentue artificiellement le poids des syndicalistes les plus contestataires. Les patrons sont donc peu enclins à donner aux syndicats toute leur place.

Même si l'évolution de la représentativité des organisations syndicales est favorable **aux syndicats réformistes**, elle est très lente. Si rien ne bouge, nous sommes condamnés à continuer à avancer pendant de nombreuses années avec des semelles de plomb.

## Des pistes à étudier

Comment sortir de cette situation ? Il faut renforcer l'implication des salariés et le rôle des syndicats dans l'entreprise. Martin Richer, consultant en RSE, propose **sur Metis**, une revue en ligne, trois dimensions pour une co-détermination à la française.

Vous aussi, partagez vos idées avec les lecteurs des Echos

**JE CONTRIBUE**

Les textes publiés sur Le Cercle proviennent de notre communauté de contributeurs extérieurs

**DU MÊME CONTRIBUTEUR**



**La réindustrialisation de la France est en marche**

**A LIRE AUSSI SUR LE CERCLE**



**Le talon d'Achille d'Amazon**



**Ne perdons pas, non plus, la bataille de la blockchain !**



**Non, la baisse de notre natalité n'est pas alarmante**

- **Au niveau micro**, la tâche : promouvoir l'autonomie et le dialogue professionnel au niveau des équipes.

- **Au niveau méso**, la coopération : favoriser le fonctionnement des institutions représentatives du personnel (IRP) et de la négociation collective.

- **Au niveau macro**, la gouvernance : renforcer la présence des administrateurs salariés dans les conseils d'administration.  
Le rôle des syndicats de salariés est majeur aux trois niveaux, même s'il est plus important aux niveaux méso et macro. Les associer fortement à la marche de l'entreprise c'est favoriser, comme en Allemagne ou dans les pays nordiques, une attitude plus responsable de leur part.

Dans le même temps, il faut agir sur le taux de syndicalisation ainsi que le taux de participation aux élections professionnelles pour assurer une meilleure représentation de toutes les **sensibilités** syndicales. Renforcer le rôle des syndicats comme décrit plus haut est l'une des voies. Une autre serait de confier aux syndicats un rôle économique et social plus fort, en renforçant leur rôle dans la distribution des oeuvres sociales par exemple.

### Une mission porteuse d'espoirs

La mission confiée à Jean-Dominique Senard et Nicole Notat **en préparation de la loi Pacte** (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) est l'occasion de formuler des propositions allant dans ce sens. Il est intéressant de rappeler que Jean-Dominique Senard a engagé le déploiement d'une co-détermination chez Michelin aux trois niveaux décrits plus haut.

Au niveau micro, en diffusant massivement un modèle d'autonomie des équipes, au niveau méso, en renforçant la négociation collective autour de l'avenir des sites, au niveau macro, en faisant rentrer un administrateur salarié au conseil de surveillance de l'entreprise alors que le statut juridique de son entreprise (commandite) ne l'y contraignait pas.

**Lire aussi : Loi entreprise : Le Maire soumet 31 propositions à une consultation publique**

Le parcours de Nicole Notat, dans ce cadre, n'est pas moins notable avec son passage à la tête de la CFDT - syndicat dont on connaît l'activisme sur ces trois niveaux de la co-détermination -, et son rôle dans le domaine de la RSE à la tête de Végeo.

On attend de cette mission bien plus qu'un travail sur l'objet social des entreprises ; on attend des dispositions concrètes sur la co-détermination qui soient un signe de confiance envoyé aux représentants des salariés, et qui contribuent à la transformation radicale du dialogue social en France. Nous en avons furieusement besoin !

**François Pellerin** est le dirigeant du cabinet de conseil Sudinnove